

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 31**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 25/06/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021  
(accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°1**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

**La première décision modificative de l'année a pour particularité d'intégrer également les restes à réaliser et les résultats de l'exercice n-1.**

**\*\*\***

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- la reprise des reports et des résultats antérieurs ;
- le financement de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

**I. La reprise des reports et des résultats antérieurs**

**Budget principal**

Le résultat cumulé d'investissement (ligne R001, 367 449,30 €) et la part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (compte 1068) pour 638 550,70 € permettent de financer :

- le renouvellement des IRU Neticity : +606 000 € ;  
(cf délibération du conseil communautaire du 18/03/2021)
- 8 nouveaux sites IRU Neticity : + 200 000 € ;  
(cf délibération du conseil communautaire du 18/03/2021)

- les travaux complémentaires /réseaux eaux pluviales : 200 000 €.

Les restes à réaliser 2020 sont repris pour les montants suivants :

Dépenses	2 282 586.88
Recettes	2 282 586.88

La part du résultat de fonctionnement affectée en fonctionnement : 6 655 816,93 € -  
ligne R002

L'augmentation des recettes fiscales et des dotations à hauteur de 844 105 € permet de  
financer les dépenses suivantes :

L'ajustement des recettes fiscales et dotations:

01.73111.	Contributions directes	-1 783 513,00
01.73112.	CVAE	+160 107,00
01.73114	IFER	+4 791,00
01.73113.	TASCOM	+2 549,00
812.7331.	TEOM	00
01.73211.	Attributions de compensation 2021 reçues	+ 66 886,00
	<b>Total chapitre 73</b>	<b>- 1 549 180,00</b>
01.748313.	Dotation de compensation de la réforme de la TP	+ 2 183 108,00
01.74124.	Dotation d'intercommunalité	+ 9 541,00
01.74126.	Dotation de compensation	-31 194,00
01.74833.	Compensation fiscale CET	+2 048,00
01.74834.	Compensation fiscale taxes foncières	+167 394,00
	<b>Total chapitre 74</b>	<b>+ 2 330 897,00</b>

Les dépenses complémentaires sont les suivantes :

01.7391172.300	Dégrèvement TH locaux vacants 2021	+ 15 589,00
01.739211.300	Ajustement attributions de compensation versées	+ 66 886,00
422.6226.710	Définition de la politique jeunesse communautaire	+50 000,00
422.6748.710	Subvention mission locale /acquisition de tablettes (Conseil communautaire du 17/06/2021)	+ 12 000,00
020.6574.950	Subventions 2021 / Quimper Cornouaille Développement (Conseil communautaire du 17/06/2021 inscrit au budget primitif : 794 000 €)	+71 112,00
020.6226.300	Etude financière / pacte fiscal et financier	+43 200,00
020.6226.300	Etude assistance / projet communautaire	+50 000,00
	<b>Total</b>	<b>308 787,00 €</b>

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (= 7 128 746,93 €)

### **Budget assainissement affermé**

La part de l'excédent d'exploitation cumulé affecté en réserves (R1068 : 3 217 859,89 €) permet de couvrir le déficit d'investissement cumulé (D001 : +21 543,41 €), d'annuler l'emprunt d'équilibre inscrit (chapitre 16 : 1 503 171,96 €) et de financer :

- le besoin de financement des restes à réaliser 2020: +524 637,52 € ;
- la poursuite du programme d'investissement : + 1 128 507 € ;
- l'acquisition d'un véhicule supplémentaire : + 17 000 € ;
- le renouvellement du logiciel métier : +23 000 €.

Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	<b>3 217 859,89</b>
Recettes d'investissement reportées	0.00
<b>Total</b>	<b>3 217 859,89</b>

Dépenses d'investissement reportées	524 637,52
Déficit d'investissement reporté	21 543,41
Poursuite du programme d'investissement (travaux, véhicules, logiciels)	1 168 507,00
<b>Total</b>	<b>1 714 687,93</b>

**Annulation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP** **1 503 171,96**

La part du résultat cumulé d'exploitation affectée en fonctionnement - ligne R002 : 2 600 653,52 € finance l'assistance à maîtrise d'ouvrage / analyse et suivi des contrats d'affermage et définition du futur mode de de gestion (compte 6226) : + 80 000 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+2 520 653,52 €)

### **Budget SPANC**

L'excédent d'investissement (54 552,19 € - ligne 001) finance :

- les restes à réaliser à hauteur de 30 000 € ;
- le renouvellement du logiciel métier : 8 000 € (coût global : 38 000 €).

L'excédent d'exploitation affecté en totalité en fonctionnement (95 534,35 € - ligne 002) permet de financer :

- les frais de gestion année 2020 (compte 6287) : + 1400 € ;
- les frais de personnel (compte 6215) : + 17 534 € ;
- les frais d'hébergement du logiciel (compte 651) : 2 500 € ;
- la dotation aux amortissements (véhicules 2020) chapitre 042 : 3 300 €.

Le budget est présenté en suréquilibre en fonctionnement (+70 800,35 €).

Le budget est présenté en suréquilibre en investissement (+19 852,19 €).

### **Budget annexe zones d'activités**

Déficit reporté (D001) (équilibre par emprunt) 14 318 863,97

Le résultat de fonctionnement de 6 267 869,12 € est affecté en totalité -ligne 002 afin de solder les variations de stocks de 2020.

### **Budget location bâtiments économiques**

Le déficit d'investissement reporté (570 219,34 €- ligne D001) et les dépenses d'investissement reportées sont financés par le résultat de fonctionnement affecté en réserves (R1068 : 24 017,17 €) et l'emprunt d'équilibre (D1641 : + 567 006,29 €).

Résultat de fonctionnement affecté en réserves	<u>24 017,17</u>
<b>Total</b>	<b>24 017,17</b>
Dépenses d'investissement reportées	20 804,12
Déficit d'investissement reporté	<u>570 219,34</u>
<b>Total</b>	<b>591 023,46</b>
<b>Augmentation de l'emprunt d'équilibre</b>	<b>567 006,29</b>

La part du résultat de fonctionnement affecté ligne R002 (50 000 €) permet de financer les dépenses du chapitre 011 (Telecom, frais de maintenance, fluides.).

## Budget transports urbains

Le résultat cumulé d'investissement reporté (R001, 1 773 617,67 €) permet de financer les restes à réaliser, le solde des travaux allée Meilh Stang Vihan (opération 4581002) pour 74 000 €, la fourniture d'un bloc sanitaire pour 13 500 € et de réduire l'emprunt d'équilibre.

Excédent d'investissement reporté	1 773 617,67
Résultat affecté en provision réglementée	583,33
<b>Total</b>	<b>1 774 201,00</b>

Dépenses d'investissement reportées	852 988,87
Travaux aménagement allée Meilh Stang Vihan	74 000,00
Fourniture d'un bloc sanitaire	13 500,00
<b>Total</b>	<b>940 488,87</b>

**Réduction de l'emprunt d'équilibre** **833 712,13**

L'excédent de fonctionnement (ligne R002 +3 171 212,61 €) est affecté pour la somme de 583,33 € en provision réglementée (compte 1064) correspondant à la plus-value constatée suite à la vente d'un véhicule en 2020.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre pour 3 170 629,28 €.

## Budget eau potable affermé

La part du résultat de fonctionnement affectée en réserves (compte 1068) pour 1 137 295,10 € et l'excédent d'investissement reporté (55 343,67 €, ligne R001) permettent de financer :

- la poursuite du programme d'investissement (chapitres 23) : 1 192 201 € ;
- le besoin de financement des restes à réaliser 2020 : 437,77 €.

Excédent d'investissement reporté	55 343,67
Part du résultat d'exploitation affectée en réserves	1 137 295,10
<b>Total</b>	<b>1 192 638,77</b>

Dépenses d'investissement reportées	437,77
Programme de travaux	1 192 201,00
<b>Total</b>	<b>1 192 638,77</b>

La part du résultat d'exploitation affectée en fonctionnement ligne R002 (+5 962 960,12 €) permet de financer l'assistance à maîtrise d'ouvrage / analyse et suivi des contrats d'affermage et définition du futur mode de de gestion (compte 6226) : 56 000 €.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre pour un montant de 5 906 960,12 €.

## Budget eau potable régie

Le résultat d'investissement reporté (629 301,53 € ligne R001) permet de :

- financer une enveloppe complémentaire de travaux de 12 000 € (compte 2315) ;
- dégager de l'autofinancement en annulant l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif soit 380 325 € (R1641).

La section d'investissement est présentée en suréquilibre (+236 976,53 €).

L'excédent d'exploitation est affecté en totalité à la section de fonctionnement (1 566 507,56 €- ligne R002). Il permet de financer les dépenses de remboursement de personnel à hauteur de 256 000 € non prévues au budget primitif (chapitre 012).

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre (+1 310 507,56 €).

## Budget assainissement régie

L'excédent d'investissement reporté (+154 236,96 €- ligne R001) permet le financement :

- des restes à réaliser pour un montant de 14 835,42 € ;
- du matériel spécifique d'exploitation pour 34 000,00 € (compte 21562) ;
- travaux d'installation spécifiques pour 50 000 € (compte 2315) ;
- annulation d'un titre émis en doublon en 2016 par le Pays Glazik : 6 204 €.

Le solde permet de réduire l'emprunt d'équilibre de 49 197,54 €.

Excédent d'investissement reporté	154 236,96
<b>Total</b>	<b>154 236,96</b>
Dépenses d'investissement reportées	14 835,42
Poursuite du programme d'investissement	84 000,00
Annulation de titre de recette	6 204,00
<b>Total</b>	<b>105 039,42</b>
<b>Réduction de l'emprunt inscrit au BP</b>	<b>49 197,54</b>

L'excédent d'exploitation en totalité en fonctionnement pour un montant 438 912,40 € (ligne R002) finance :

- les remboursements de frais de personnel 2021 (compte 6215) : 172 211 € ;

- les frais de nettoyage des locaux (compte 6283) : 4 500 € ;
- le remboursement des frais de gestion (compte 6287) : 2 500 €.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre (+ 259 701,40 €).

### **Budget activités portuaires**

Le résultat d'exploitation est affecté en totalité en fonctionnement (ligne 002) pour un montant de 250 004,80 €. Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre.

### **Budget valorisation des énergies renouvelables**

Le résultat d'exploitation affecté en réserves (compte 1068) pour un montant de 72 497,87 € permet de financer :

- le besoin de financement des restes à réaliser (3 384,51 €) ;
- les travaux complémentaires sur l'unité de traitement (2 100,00 €) ;
- 67 013,36 € du déficit d'investissement reporté (D001 : 1 076 380,87 €).

Le solde du déficit d'investissement est financé par l'emprunt d'équilibre soit 1 009 367,51 €.

Part du résultat d'exploitation affecté en réserves	<b>72 497,87</b>
Recettes d'investissement reportées	25 172,63
<b>Total</b>	<b>97 670,50</b>
Dépenses d'investissement reportées	28 557,14
Déficit d'investissement reporté	1 076 380,87
Travaux complémentaires sur l'usine de traitement	2 100,00
<b>Total</b>	<b>1 107 038,01</b>
<b>Augmentation de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP</b>	<b>1 009 367,51</b>

### **Budget restauration collective**

Le résultat cumulé d'investissement reporté (R001, 360 238,76 €) permet de financer les restes à réaliser et d'annuler l'emprunt d'équilibre.

Excédent d'investissement reporté	360 238,76
<b>Total</b>	<b>360 238,76</b>
Dépenses d'investissement reportées	10 781,60
<b>Total</b>	<b>10 781,60</b>
<b>Réduction de l'emprunt d'équilibre</b>	<b>242 000,00</b>

La section d'investissement est présentée en suréquilibre (+107 457,16 €).

Le résultat de fonctionnement cumulé affecté en totalité en fonctionnement (ligne R002) pour 615 055,28 € permet de financer les annulations de titres sur exercices antérieurs pour 1 000 €.

Le budget de fonctionnement est présenté en suréquilibre (+ 614 055,28 €) suite à l'affectation du résultat d'exploitation –ligne 002.

## II. Les dépenses financées par modification de chapitres

*Sur le budget principal :*

020.65888.300	Cotisation ordre des architectes 2021 (financée par le chapitre 012 rémunération du personnel)	+700,00
413.2031.44503	Etude / restructuration piscine Kerlan Vihan (financée par les travaux restructuration EESAB)	+85 000,00
824.2152.65503	Signalisation RIS / zone de Kerourvois (financée par les travaux ZAE)	+4 000,00
95.6745.950	Subvention exceptionnelle / ligne Quimper-Londres (financée par le crédit communication / tourisme)	+15 500,00
90.4581001.510	Ajustement écritures PEM initialement imputées aux chapitres 21,23, 011	+311 784,00

L'opération sous mandat « aménagement de la gare /LGV » est individualisée par la subdivision des comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes soit 4581001 et 4582001, les crédits et écritures réalisées en 2021 sont transférés sur ces comptes subdivisés :

4581001	Aménagement secteur gare / LGV (dépenses)	2 261 996,65
4582001	Aménagement secteur gare / LGV (recettes)	3 404 000,00



*Sur le budget Transports urbains :*

L'opération sous mandat « aménagement de l'allée Meilh Stang Vihan » est individualisée par la subdivision des comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes soit 4581002 et 4582002, les crédits et écritures réalisées en 2021 sont transférés sur ces comptes subdivisés :

4581001	Aménagement allée Meilh Stang Vihan (dépenses) ...	496 261,40
4582001	Aménagement allée Meilh Stang Vihan (recettes) ...	625 000,00

*Sur le budget SPANC :*

2051	Renouvellement du logiciel métier (financée par le 45)...	+30 000,00
------	--	------------

L'opération sous mandat « Réhabilitation installation assainissement non collectif » est individualisée par la subdivision des comptes 4581 en dépenses et 4582 en recettes soit 4581003 et 4582003, les crédits et écritures réalisées en 2021 sont transférés sur ces comptes subdivisés :

4581003	Réhabilitation installation assainissement non collectif (dépenses) ...	60 000,00
4582003	Réhabilitation installation assainissement non collectif (recettes) ...	30 000,00

*Sur le budget énergies renouvelables :*

6061	Modification du compte achat de biogaz (dépenses initialement imputées en fournitures stockées 6021)	+900 966,00
------	--	-------------

À noter également l'inscription nécessaire au chapitre 041 des écritures d'ordre nécessaires aux reprises sur frais d'études sur le budget assainissement affermé (+9 758 €).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.